

DECRETS

Décret exécutif n° 04-197 du 30 Joumada El Oula 1425 correspondant au 18 juillet 2004 modifiant le décret exécutif n° 92-110 du 14 mars 1992, modifié et complété, relatif au régime indemnitaire des travailleurs du ministère de l'économie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 04-136 du 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 04-138 du 6 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 26 avril 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-334 du 27 octobre 1990, modifié et complété, portant statut particulier applicable aux travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'économie ;

Vu le décret exécutif n° 92-110 du 14 mars 1992, modifié et complété, relatif au régime indemnitaire des travailleurs du ministère de l'économie ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Décrète :

Article 1er. — Les annexes n°s 1, 2, 3, 5 et 6 du décret exécutif n° 92-110 du 14 mars 1992, modifié et complété, susvisé, sont modifiées par les tableaux annexés au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Joumada El Oula 1425 correspondant au 18 juillet 2004.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE 1

REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX TRAVAILLEURS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

NATURE DE L'INDEMNITÉ	PERSONNEL BENEFICIAIRE	TAUX	BASE DE CALCUL
Indemnité de responsabilité personnelle	Sans changement	Sans changement	Sans changement
Prime de caisse et valeurs	— Caissier de recette des impôts — Chef d'inspection - magasin du timbre	30% 45%	Salaire de base du poste occupé
Indemnité pour signification d'actes de poursuite	Sans changement	Sans changement	Sans changement
Indemnité forfaitaire de tournée	Corps des agents de constatation chargés : — du recouvrement de l'impôt — de l'assiette de l'impôt	20%	Salaire de base du grade d'origine
	Corps des contrôleurs des impôts chargés : — du recouvrement de l'impôt — de l'assiette de l'impôt — des vérifications — des contrôles — des estimations — des évaluations — des enquêtes	20%	Salaire de base du grade d'origine
	Corps des inspecteurs des impôts chargés : — du recouvrement de l'impôt — de l'assiette de l'impôt — des vérifications et contrôles — des estimations — des évaluations — des enquêtes	15%	Salaire de base du grade d'origine